



Par Gérard Touaty

Une vision étriquée et limitée de notre histoire pourrait nous amener à penser que l'histoire des patriarches et celle du peuple juif sont deux périodes radicalement différentes l'une de l'autre. Pour s'élever en faux contre une telle conception, le Rambane (Na'hmanide) nous enseignera un principe selon lequel l'histoire d'Israël est enracinée dans celle des patriarches (1) ou, selon ses propres mots « Tout ce qui arrive aux patriarches est un signe, un repère moral pour leurs enfants ». On retrouve cette idée au début de notre paracha, là où prend naissance l'histoire spirituelle d'Avraham.

Au début de notre paracha, des versets nous rapportent qu'Avram (2) construisit trois autels (3) sur lesquels il offrit des sacrifices. Curieusement, Rachi s'arrête sur les deux premiers pour justifier leur construction mais ne dit rien sur le troisième. A propos du premier, il explique que le patriarche le construisit en guise de remerciement envers le Créateur pour une descendance qui lui était annoncée et pour l'attribution de la terre d'Israël. Le second autel fut édifié afin de prier pour les Enfants d'Israël qui seraient un jour impliqués dans la faute de A'hane qui fut commise à l'époque de Yéhochoua, lors de la conquête de la terre d'Israël.

Quant au troisième, aucune explication n'est donnée par le commentateur pour justifier son édification. Comment devons nous comprendre ce silence ?

Trois qualités

C'est un texte du Talmud (4) qui nous donnera un premier élément de réponse. Il y est écrit que l'autel des sacrifices nourrit, répare et favorise l'amour de D.ieu pour Israël. Il nourrit parce que grâce aux mérites des sacrifices le monde peut continuer à exister. Le monde est comme nourri par la bénédiction provenant des sacrifices. Il répare puisque le principe du sacrifice a pour fonction de réparer les fautes. Enfin, en offrant des sacrifices, le Juif montre son amour pour D.ieu qui, à Son tour grandit, en quelque sorte, l'affection qu'il a pour Ses enfants. On peut retrouver ces trois aspects dans les trois autels que construisit le patriarche : le premier autel fut construit afin de remercier D.ieu pour l'annonce d'une descendance et du don de la terre d'Israël. C'est là la première qualité de l'autel qui nourrit le monde, les enfants et la possession d'une terre étant une nourriture divine par laquelle passe la bénédiction. Le second autel fut construit en prévision d'une faute qui se produirait près de cinq siècles plus tard et cela pour atténuer et réparer les effets de cette faute. Il exerça alors pleinement sa fonction de réparation.

Pour la gloire de D.ieu

Pour ce qui est du troisième autel, on peut comprendre à présent pourquoi Rachi ne donne aucun commentaire : Avram le construisit uniquement pour mettre en valeur l'amour du Créateur pour ses enfants, sans introduire une raison humaine (comme la bénédiction ou la réparation). Rachi ne peut donc rien écrire puisque cet amour est infini et ne peut, de ce fait, s'introduire dans des mots. C'est aussi la raison pour laquelle cet autel fut construit à 'Hévrone. Ce nom vient du mot hébreu 'hibour qui signifie « un lien ». En l'occurrence, celui qui attache le Juif à D.ieu. Mais il y a plus : ces trois autels préparent l'histoire car ils symbolisent les trois Temples. Le premier Temple se caractérisa par une abondance de lumière et peut être mis en rapport avec le premier autel qui évoque la notion de bénédiction. Le second Temple fut édifié par les exilés de Babylone qui revenaient vers D.ieu après l'exil, à la suite de leurs fautes. Ils reconstruisirent le Temple pour réparer et repartir sur de nouvelles bases. Quant au troisième autel qui ne fut construit que pour le nom de D.ieu, il est une allusion au troisième Temple que le Machia'h construira pour un temps où la gloire de D.ieu sera répandue sur toute la surface de la terre. Très prochainement.

Notes

- (1) Rabbi Moché bène Na'hmane (1194-1270) fut l'un des plus grands commentateurs de la Thora
- (2) Jusqu'à la circoncision Avraham avait pour nom Avram
- (3) Chap. 12 versets 7 et 8 puis chap. 13 verset 18
- (4) Traité Kétouvoth p.10b